



↑ Urgence Bloc 1 3 5 11 ↑



# LES ASSURANCES

# EMBAUCHE OU RÉEMBAUCHE D'UNE PERSONNE RETRAITÉE



Si vous êtes une personne retraitée, qui reçoit présentement une rente pour avoir déjà travaillé dans le réseau de la santé, **vous n'êtes pas admissible** aux assurances collectives.

Veillez passer au module suivant, #8.

# ASSURANCE MÉDICAMENTS OBLIGATOIRE POUR TOUS, SAUF SI :

1 Vous êtes assuré avec votre conjoint

2 Vous êtes aux études à temps complet **ET** vous avez moins de 25 ans **ET** vous êtes assuré par un parent

3 Vous êtes assuré par un autre employeur

4 Vous avez 65 ans et plus

Demandez l'exemption

# VOUS DEMANDEZ L'EXEMPTION DES ASSURANCES COLLECTIVES?



Vous devez :

1. Compléter obligatoirement le formulaire d'assurance même si vous demandez l'exemption.
2. Envoyer votre preuve d'assurance par courriel à [service.employees.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:service.employees.hsj@ssss.gouv.qc.ca)

# VOUS ÊTES ASSURÉ PAR LA RAMQ?



Vous devez **absolument** contacter la RAMQ pour mentionner que vous serez assuré par une assurance collective.

## Comment contacter la RAMQ?

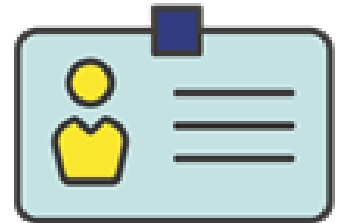
- En ligne au [www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/Pages/inscription-desinscription-en-ligne.aspx](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/Pages/inscription-desinscription-en-ligne.aspx)
- Par téléphone au 1 800 561-9749

# LES GROUPES SYNDICAUX

Vous devez choisir votre type d'assurances en fonction du groupe syndical auquel vous appartenez.

Consultez la prochaine diapositive pour trouver votre groupe syndical.

Consultez le document dans la section #7 *Conditions de travail : Assurances*.



# LES GROUPES SYNDICAUX

## Groupe 1

Professionnels en soins infirmiers  
et cardio-respiratoires

## Groupe 2

Personnel paratechnique,  
services auxiliaires et de métiers

## Groupe 3

Personnel de bureau, techniciens  
et professionnels de  
l'administration

## Groupe 4

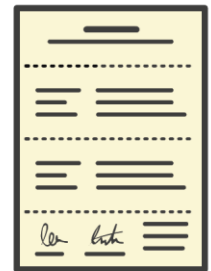
Techniciens et professionnels de  
la santé et des services sociaux

# COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE D'ASSURANCE

Fermez cette présentation et ouvrez le dossier de votre groupe syndical (1, 2, 3, 4 ou SNS).

Vous y trouverez :

- Le formulaire à compléter.
- Les documents d'information.
- La présentation « Comment compléter vos assurances ».







# **Des questions? Contactez le Service aux employés.**

**Par téléphone**

514 345-4931, poste 5809

**Par courriel**

[service.employes.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:service.employes.hsj@ssss.gouv.qc.ca)